YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2006/285

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux – conclue avec le Comité yerrois du Secours Populaire Français.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures et d'objets d'art en collaboration avec le Comité yerrois du Secours Populaire Français, 10 rue de Concy à Yerres (91330), représentée par Madame Anne-Marie MAHE, Secrétaire Générale.

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du mercredi 14 février 2007 au lundi 5 mars 2007 avec le Comité yerrois du Secours Populaire Français, susvisée,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 13 octobre 2006,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) 201 *

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE